



Pour les personnes présentant une situation d'handicap, nous pouvons :

- Les former sur un véhicule à boîte de vitesse si le handicap de la personne ne nécessite pas d'aménagement du véhicule.

Nous dirigeons les élèves vers un médecin agréé par la préfecture avant toute inscription sur le site ANTS, ainsi en cas d'accident le handicap sera pris en compte par l'assurance.

- Leurs proposer une assistance pour trouver une structure spécialisée.

L'équipe Kissel